

DROIT DES LOGICIELS

TD : 01

LE DROIT D'AUTEUR

Exercice 1 : Dispositions du droit d'auteur

Consultez le code de la propriété intellectuelle sur [legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr) (celui-ci peut être accédé directement à partir de l'URL <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006069414>). Les articles qui vont nous intéresser sont codifiés de L. 111-1 à L. 112-4.

1. Quel article définit-il le principe du droit d'auteur ?
2. Quel article énumère-t-il les catégories d'œuvres couvertes ? Citez trois types d'œuvres qui peuvent recevoir la protection du droit d'auteur.
3. Quel article traite-t-il des titres des œuvres ? De quelle protection bénéficient-ils ?

Exercice 2 : Traduction en anglais

Donnez la traduction anglaise des termes suivants :

Auteur :
Bien immatériel :
Contrefaçon :
Coût marginal :
Création de forme :
Droit d'auteur :
Effet de réseau :
Logiciel :
Matériel :
Nouveauté :
Œuvre :
Originalité :